



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

Collecte de sang

La population de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est invitée à participer, le lundi 18 mars prochain, à la collecte de sang parrainée par le maire, monsieur Olivier Gravel, en collaboration avec les Filles d'isabelle.

Cette importante collecte de sang se déroulera au Restaurant Tracy, 1115, rte Marie-Victorin à Sorel-Tracy. Les donneurs sont attendus entre 13h30 et 20h00. L'objectif en don de sang a été fixé cette année à 70 dons.

Monsieur Gravel invite personnellement les gens à cette collecte : « Le sang constitue une ressource irremplaçable dont le renouvellement dépend exclusivement de la générosité des donneurs. J'encourage les citoyennes et les citoyens à prendre quelques minutes de leur temps pour offrir ce précieux don, qui peut sauver jusqu'à quatre vies ». Toutes les 80 secondes, une personne a besoin de sang au Québec. Chaque jour, 1 000 dons de sang sont nécessaires. Les besoins sont énormes car il n'existe aucun substitut au sang.

Si vous avez 18 ans et plus et êtes en bonne santé, vous pouvez donner régulièrement du sang. Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité au don de sang, visitez le site Internet : www.hema-quebec.qc.ca ou téléphonez au 1-888-666-4362 (sans frais).

Journée spéciale d'activités sur glace au centre récréatif Aussant

Les membres du Conseil municipal et moi-même désirons inviter la population à participer à notre journée spéciale d'activités sur glace qui aura lieu, le dimanche 24 mars prochain, au Centre Récréatif Aussant. Les activités débutent à 09h00 par du patinage libre suivi par du patinage en famille et hockey de 6 à 10 ans sur demi-glace, etc. et ce, jusqu'à 16h00. Des collations et autres activités sont prévues jusqu'à 16h00.

Nous vous attendons en grand nombre à ces activités !

Pour terminer, j'informe la population que les formulaires d'emplois pour travailler à la piscine municipale et au terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel seront disponibles sur notre site internet (www.vsgs.ca) au début du mois de mars 2013. De retour pour une 5ième année, notre très populaire remise de caissettes de fleurs avec compost ainsi que la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) auront lieu le 18 mai prochain. Mettez ces activités à votre agenda !



Volume 27 n° 1
Février 2013



Les décisions du conseil

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

12-11-05 Appui des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel au projet du parc éolien Pierre-De Saurel :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec en adoptant la Loi sur les compétences municipales au milieu des années 2000, confirmait sa volonté d'offrir au monde municipal la possibilité de diversifier ses sources de revenus en développant un volet « entrepreneur » ; CONSIDÉRANT qu'un des buts ultimes de cette volonté est de permettre l'allègement de l'effort fiscal municipal pour les contribuables ; CONSIDÉRANT le contenu de l'article 2 de cette loi qui se lit comme suit : « Les dispositions de la présente loi accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Elles ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive. » ; CONSIDÉRANT qu'en janvier 2006 le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) commentait cet article de la façon suivante : « ... la dernière phrase de cet article interdit l'interprétation stricte des dispositions de la loi et illustre le virage entamé par les tribunaux en matière d'interprétation des dispositions relatives aux compétences municipales. » en référant de plus à une décision de la Cour suprême du Canada faisant état du constat suivant : la rédaction des lois municipales en des termes généraux reflète la véritable nature des municipalités modernes qui ont besoin de souplesse pour réaliser les objets de leur loi habilitante ; CONSIDÉRANT que, dès 2007, le Conseil de la MRC explorait divers moyens de diversifier ses revenus (analyse d'un projet hydroélectrique aux écluses, d'un projet de parc éolien selon les anciens tarifs offerts par Hydro-Québec) ; CONSIDÉRANT qu'en avril 2009 HQD annonçait un nouvel appel d'offres pour l'achat d'électricité produite au moyen de l'énergie éolienne, prévoyant cette fois-ci un nouveau tarif de 12,5 ¢ du kw/h ; CONSIDÉRANT qu'en juin 2009, devant ce nouveau contexte, le Conseil de la MRC décidait d'approfondir les possibilités d'implanter un parc éolien sur le territoire et d'installer sur le site projeté un mât anémométrique afin de débuter la collecte des données de vents ; CONSIDÉRANT qu'au printemps 2010 le Conseil de la MRC confirmait sa volonté de déposer une soumission à HQD dans le cadre de son appel d'offres A/O 2009-02, dont la date limite de dépôt des soumissions était le 6 juillet 2010 ; CONSIDÉRANT que cette soumission a été déposée avec l'appui de toutes les municipalités de la MRC (par résolution) et de nombreux organismes régionaux ; CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2010 HQD annonçait publiquement avoir retenu 12 des 44 projets déposés dans le cadre de cet appel d'offres dont celui de la MRC ; CONSIDÉRANT que le 10 février 2011 le Conseil de la MRC adoptait le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 17,725 M\$ (équité requise pour la construction) et créait la « Société en commandite Parc éolien Pierre-De Saurel » ; CONSIDÉRANT que le 17 mai 2011 les représentants de la Société Parc éolien Pierre-De Saurel et d'Hydro-Québec Distribution signaient le contrat liant les parties pour une période de 20 ans et garantissant un prix de vente indexé annuellement ; CONSIDÉRANT que les diverses études permettent de prévoir des profits annuels importants pour la Société Parc éolien Pierre-De Saurel dont l'actionnaire unique est la MRC ; CONSIDÉRANT que l'analyse des plus récentes données de vents (de septembre 2009 à août 2012) a permis de confirmer le potentiel éolien sur le site ; CONSIDÉRANT que, lors de la séance d'information tenue le 22 juin 2011 à l'intention de tous les élus de la MRC, il a été précisé que le Conseil de la MRC aura la responsabilité de décider d'affecter les profits qui lui seront versés, soit à la réalisation de projets régionaux et/ou au fonctionnement de l'organisme, donc en réduction des quotes-parts municipales ; CONSIDÉRANT que la tenue d'autres

rencontres d'information publiques a permis d'évaluer que la grande majorité de la population est favorable à la réalisation de ce projet compte tenu de ses volets novateur et bénéfique pour la région et de son impact positif sur les budgets municipaux ; CONSIDÉRANT que la dernière rencontre d'information publique tenue le 3 octobre 2012 avait comme principal objectif de fournir les plus récentes données pertinentes aux élus de la MRC et à la population en général ; CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette rencontre d'information publique le Conseil de la MRC désire connaître les intentions des conseils municipaux du territoire face à sa volonté de diversifier ses revenus ; CONSIDÉRANT que toutes les décisions et dépenses en lien avec ce dossier ont été, à ce jour, adoptées à l'unanimité des membres du Conseil de la MRC s'exprimant sur ce dossier ; CONSIDÉRANT que les dépenses inhérentes à ce projet ont été temporairement puisées dans le surplus accumulé de la MRC pour éviter le paiement d'intérêts (si celles-ci avaient été imputées au règlement d'emprunt) ; CONSIDÉRANT que ces dépenses devraient être imputées au règlement d'emprunt au début de 2013 si les 12 municipalités du territoire donnaient leur appui au projet ; CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont convenu qu'une municipalité qui se retire du projet devra acquitter sa part des dépenses encourues pour ce dossier au moment du retrait (au prorata de la RFU) ; CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où le Conseil de la MRC déciderait d'abandonner le projet et de dissoudre la SEC, les membres du Conseil de la MRC ont convenu que les dépenses encourues constituerait une perte nette pour l'organisme ; CONSIDÉRANT que la MRC adoptera prochainement un règlement décrivant plus amplement les modalités liées au droit de retrait des municipalités ; CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC auront toujours la possibilité d'exercer leur droit de retrait moyennant le paiement de certains coûts ; EN CONSÉQUENCE, La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère son appui à la réalisation du parc éolien Pierre-De Saurel sur le territoire de la MRC, projet qui permettra à la MRC de diversifier ses sources de revenus en affectant les profits qui lui seront versés, soit à la réalisation de projets régionaux et/ou au fonctionnement de l'organisme, donc en réduction des quotes-parts municipales.

SÉANCE ORDINAIRE

12-11-19 Pavage : Le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Danis Construction au montant de 82 782 \$ (taxes incluses), pour la réfection de pavage d'une partie des rues Élizabeth, Champlain et du chemin St-Roch; (C.P. 12-10-15).

Clôture rue Montcalm : La Ville autorise la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy Inc. à installer, sur un tronçon de la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Désiré, une clôture à angle pour permettre l'accès à leur balance par l'intérieur de leur propriété sans emprunter la rue Désiré; (C.P. 12-10-15).

Réfection du garage : La Ville demande à la firme d'ingénieurs ainsi qu'à la firme d'architectes de refaire leurs estimations pour lesdits travaux sur les structures et sur le recouvrement qu'ils ont produites antérieurement en vue de procéder à un appel d'offres pour effectuer les travaux de réfection du garage municipal; (C.P. 12-10-15).

Bandes de la patinoire : La Ville autorise le paiement du certificat numéro un provisoire de 157 907,29 \$ comportant une retenue de 5% (8 310,91 \$), à la compagnie Sport Loisirs dans le cadre du remplacement des bandes de la patinoire au Centre Récréatif Aussant et demande au gouvernement provincial de verser la subvention de 50% (le total de la facture est de 166 218,20 \$); (C.P. 12-10-15).

Les décisions du conseil (suite)

Terrain de l'ancienne église : Considérant que le Conseil a voté 4 à 3 en faveur de l'acquisition de l'ex-terrain de l'église, les membres demandent au maire de tenir compte au cours de la négociation du montant de 70 000 \$ investi par la Ville dans les travaux de réfection du débarcadère de l'ancienne église; (C.P. 12-11-15).

Dossier collecteur pluvial correction : La Ville accepte l'offre de la compagnie Danis Construction Inc. au montant de 90 000 \$ plus taxes, pour l'ensemble des travaux de corrections de l'ouvrage de surverse du DR1 et le nettoyage additionnel; (C.P. 12-11-05).

Dossier route industrielle : Suite à la présentation de la firme de génie-conseils CIMA + « Intitulé "Projet de la route industrielle sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel" », la Ville demande au Technocentre en écologie industrielle de mandater une firme de consultants ayant pour mandat de déposer un tracé viable et final afin de résoudre la circulation, plus particulièrement sur les rues Mc Carthy, St-Joseph, qui desservirait les industries du secteur Est et financer ladite étude par le fonds des villes dévitalisées; (C.P. 12-11-05).

Aménagement horticole de l'O.M.H. : La Ville effectue le paiement numéro 1 de 23 320,57 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur les Terrassements Multi-Paysages pour les travaux effectués en date du 1er octobre 2012, conformément à la recommandation de la firme d'architecte paysagiste Objectif Paysage; (C.P. 12-11-05).

O.M.H. Prévisions budgétaires : Considérant que la SHQ a émis un nouveau document relatif au budget 2012, la Ville approuve le budget révisé émis par la SHQ qui fait état d'un déficit de revenu de 43 702 \$ dont 10 % supporté par la Ville à raison de 4 370 \$. (C.P. 12-11-05).

12-12-17 Réfection du pavage d'une partie des rues Élizabeth, Champlain et ch. St-Roch : Autorisation de payer le décompte progressif numéro un pour la somme de 87 546,41 \$. (C.P. 12-11-19).

Îlot d'entrée de la Ville : Autorisation de défrayer le certificat de paiement numéro 3 pour le montant de 5 625,99 \$. (C.P. 12-11-19).

Projet d'aménagement du talus au parc de la Pointe-aux-Pins – Phase II – Plantation : Autorisation de défrayer le certificat de paiement numéro 3 pour la somme de 1 907,30 \$. (C.P. 12-11-19).

Dossier collecteur pluvial des rues Pie IX, Chevrier et une partie de Léon XIII : Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 5 de 269 461,24 \$. (C.P. 12-11-19).

Terrain : Le Ville demande à la compagnie Les Forges de Sorel de lui céder le terrain pour le futur parc du canon et mandate la firme d'architecte paysagiste "Objectif Paysage" de mettre en branle le processus pour sa réalisation et le mandate également pour la réalisation des travaux de plantation sur la rue Pie IX. (C.P. 12-12-03).

Tracteur : La Ville autorise la location d'un tracteur Carraro pour 5 mois au montant de 14 000 \$ pour le déblaiement des trottoirs. (C.P. 12-12-03).

Subvention : La Ville demande une subvention aux Fonds d'amélioration de l'infrastructure Communautaire (FAIC) pour la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement des salles communautaires de l'Hôtel de Ville et mandate l'architecte Daniel Cournoyer qu'il produise les esquisses, les estimations, etc. à ce sujet. (C.P. 12-12-03).

Contrat : La Ville octroie à la compagnie "Les Serres Pierre-Luc Villard", au montant de 10 906,25 \$ (en tenant compte des modifications), l'achat de fleurs pour les jardinières et la distribution aux citoyens. (C.P. 12-12-03).



**Monsieur Serge
Baron**

siège présentement
comme pro-maire

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs et Comité de Protection Civile Municipale.

Club de Scrabble

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre de sincères félicitations aux médaillées, du Club de Scrabble "Si J'Osais" de Saint-Joseph-de-Sorel. Ils ont remporté une médaille lors de tournois qui ce sont tenues à Rimouski, Lorraine et Ste-Thérèse, Félicitations et bon succès dans le futur !



Le bilan local et régional

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-PIERRE

28E SÉANCE RÉGULIÈRE :

12-11-29 Stéphane Marin, président, Pierre Lataverse, Olivier Gravel, Alexandre St-Yves, dg, Claude Biron, Jean-Guy Dupuis, Michel Veillette, Yvon Courchesne, Thérèse Moreau, Roger Gladu et André Laporte) Les représentants assistent à la présentation du rapport du dg : subvention possible à venir de 10 000 \$ pour le projet de remise à l'eau; les états financiers nous parviendront plus tard; les comptes à recevoir rentrent tranquillement, etc. Le président fait de même : le moratoire de la perchaude se poursuit malgré l'arrivée d'un nouveau gouvernement ; abattage du cormoran et son effarouchement.

Concernant le dossier du Centre d'Interprétation de Baie-du-Febvre (CIB), les représentants décident de faire parvenir une lettre d'accusé de réception mentionnant que nous allons prendre le temps de vérifier les réponses de l'ex-coordonnatrice à partir du début; et que nous ferons parvenir nos réponses dans un plus bref délai.

Par la suite, nous suggérons au Ministère de réduire la période de pêche vers le 15 mars à cause de la fonte de la glace qui se fait plus tôt au printemps. Les tarifs sont maintenus au statu quo. Enfin, nous discutons des employés, de l'achat d'un camion (environ 10 000 \$); des assurances en conséquence; d'un communiqué de presse par le président.

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

12-11-06 (Du Conseil : Olivier Gravel, Serge Baron, Paul-Émile Tellier, Noëla Desmarais et Jacques Renaud; Citoyens : André Cournoyer, Jean Deguise, Léon Latour, Jean-Gilles Valois et Michel Latour ; De RTFT : Anne Laganière, Fariel Benameur, Benoît Paul, Serge Bérubé, Richard Meloche, Caroline Veillette et Marie Rousseau.)

Le nom de l'entité légale de l'entreprise sera "Rio Tinto, Fer et Titane Inc." à partir de janvier 2013. Les investissements de 600 millions \$ promis par RTFT se poursuivent. La production va bien, mais il y a une instabilité du marché. La présence de particules fines dans l'air respecte la norme. Un nouveau moniteur sera installé en 2013. Les retombées de poussière sont stables. Elles sont accompagnées de matière organique au cours de l'été. L'implantation d'un nouveau procédé de traitement de SO₂ suit son cours : demande d'autorisation en 2013, début de la construction en 2013 et mise en service en 2014-2015.

Les conditions sonores augmentent depuis 2010, mais l'installation de nouveaux dépoussiéreurs et de silencieux se continue. L'attestation d'assainissement PRRI (programme de réduction des rejets industriels) se poursuit toujours accompagnée par le Ministère.

Monsieur Benoît Paul de Rio Tinto nous explique les opérations dans la cour et sur le quai. La réalisation de l'aménagement de l'habitat du poisson dans la zone arrière du quai a été un succès. Ils sont maintenant en attente des résultats.

Les représentants de la Ville, de Rio Tinto et d'Objectif Paysage se rencontreront prochainement concernant le projet communautaire à la Pointe-aux-Pins, le projet d'aménagement d'un talus, etc.

Madame Rousseau démontre la présence de Rio Tinto dans la communauté (École Martel, Voir Grand pour nos petits,...). Elle nous invite à lui présenter des recommandations.

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

12-11-08 (Olivar Gravel, président, Roxanne Dugas, Denis Marion, France St-Pierre, Josée Plamondon, Marie-Ève Perreault, Normand Gariépy et Denis Boisvert)

Les représentants présentent le projet de planification stratégique dynamique de la MRC de Pierre-De Saurel; du (forum des élus : transport collectif, piste cyclable; du 2e forum qui se déroulera le 23 janvier 2013; du PGMR). Les maires des villes dévitalisées (Denis Marion et Olivier Gravel) font le suivi des dossiers en cours : 1) Programme Rénofamille Solution Desjardins; 2) Du plan d'action en développement durable de Massueville; 3) Des dossiers relatifs à St-Joseph : (embellissement de la cour arrière (10 000 \$); de la cour avant de l'École Martel (7 000 \$ pour les devis); du parc du canon (6 500 \$); du parc du pont (5 300 \$); du prolongement du parc de l'Illménite (20 000 \$ pour les plans et devis); de l'achat du terrain de l'église et de l'étude portant sur la route industrielle (20 000 \$ pour approfondir l'étude).

Normand Gariépy représentant le Technocentre fait le point sur le projet des rejets thermiques et Josée Plamondon (CLD) nous informe que le sous-comité MDEIE a recommandé un autre projet d'aide financière pour une entreprise de la région (fonds mono-industriels).

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

10^e RÉUNION

12-11-20 (Olivar Gravel, président, Patricia Salvas, St-Robert, P-P. Simard, Ste-Victoire, Véronique Massé, coordonnatrice, Michèle L. Gauthier, Sorel-Tracy, Myriam Cournoyer, Ste-Anne, Patrick Boisselle, St-Aimé, Michel Blanchard, St-David et France Desjardins, St-Gérard).

Les représentants font un retour sur la dernière rencontre : 1) Ils amendent la résolution portant sur les couches lavables afin de revenir à la charge lors de la consultation sur le P.G.M.R.; 2) Sur la remise du prix lors du Gala de l'excellence agricole; 3) Sur la piste cyclable et les chroniques sur la sécurité.

Ils adoptent le budget 2013 en priorisant des actions pour le Conseil des maires. Concernant le plan d'action 2011-2013, ils planifient "Le chemin du poisson jaune" à travers les écoles et la production du guide du logement et du programme "MADA". Enfin, ils discutent de la "Conciliation, ensemble pour la persévérance; du défi patins; du transport collectif (taxibus, Star, scolaire,...), du projet municipalité active et du « Tricot graffiti »".

11^e RÉUNION

13-01-24 (Olivar Gravel, président, Patricia Salvas, St-Robert, Jacques Renaud, St-Joseph-de-Sorel, Michèle L. Gauthier, Sorel-Tracy, Pierre-Paul Simard, Ste-Victoire, Michel Blanchard, St-David, Denis Marion, Massueville ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice).

Madame Monique Roberge, coordonnatrice « Pour le plaisir de bouger et de bien manger » présente son organisme et offre ses activités disponibles. Les représentants font des révisions des différentes procédures (la présentation de l'ordre du jour et le choix de dates de réunion, 2^e mardi du mois). Ils discutent de la mise en place du projet MADA (échéancier, les étapes, etc.). La MRC participera au concours pour le prix de Carrefour Action Municipale et famille.

Enfin, ils discutent de la réalisation du Plan d'action 2011-2013 : programme de couches lavables (reporté à une date ultérieure), le guide du logement, le chemin du poisson jaune, ISO famille et familles en fêtes.

Le bilan local et régional (suite)

COMITÉ RÉGIONAL DE LA ROUTE INDUSTRIELLE

RENCONTRE DU :

12-10-31 (Olivar Gravel, Martin Valois, Normand Gariépy, Roxane Dugas, Réjean Dauplaise, Mario Lasure, Denis Boisvert, Gilles Salvas, Josée Plamondon, Louis Lamontagne, Michel Auclair, Normand Giroux, Richard Godin, Jacques Trempe, Fred Taylor et Martine Bélanger). Normand Gariépy fait un retour sur la démarche de Technocentre. Madame Martine Bélanger (de CIMA+) fait l'analyse de tous les scénarios et options (de 1997 à aujourd'hui). Les membres s'entendent pour analyser les rapports et les scénarios et de les commenter pour la prochaine rencontre.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

75^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-10-30 (Pierre Lataverse, président, Louise Corriveau, directrice générale, Guy Gérin-Lajoie, Luc Lessard, Michel Désy, Michel Fafard et Olivier Gravel).

Louise Corriveau, directrice générale, présente son rapport et fait le suivi des dossiers suivants : le marais St-Eugène (ponceau de 225 000 \$), le marais noir (île Dupas : 40 000 \$ plantation d'arbres); trois cours d'eau sur la Rive-Sud (240 000 \$: Baie du Febvre et Nicolet), les plantes envahissantes (responsabilités du Ministère), distribution de la trousse sur les habitats fauniques. Pierre Lataverse, président, dépose son rapport portant sur Stratégie St-Laurent, la table de concertation régionale, l'accès aux rives, les ports, les enjeux prioritaires du lac Saint-Pierre, etc.

Les officiers discutent du forum qui aura lieu à Yamachiche portant sur les enjeux prioritaires du lac Saint-Pierre et des états généraux de la rivière Yamaska (COGEBY).

PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES DU LAC SAINT-PIERRE :

12-11-13 (Nous sommes 30 personnes, dont les représentants des 5 MRC, des Ministères, Marc Hudon et de la région Pierre Lataverse, Olivier Gravel, Carole Descheneaux, Marc Mineau,...)

La directrice nous explique le but, le mandat et la composition du Comité sur les enjeux prioritaires du lac Saint-Pierre. En lien avec ce plan le ZIP du LSP a pour objectifs : agir de façon concertée; identifier les problèmes locaux et régionaux; réaliser un plan de gestion intégré régionale; trouver des solutions réalistes; mettre de l'avant des actions concertées. Elle présente les types d'enjeux déjà inscrit au plan Saint-Laurent et donne des exemples de projets réalisés.

Les représentants discutent et échangent sur l'identification des priorités au lac Saint-Pierre. Le Comité ZIP est passé de 24 à 7 membres, mais la préparation du plan d'action se fera dorénavant par le nouveau Comité sur les enjeux prioritaires.

Le lac Saint-Pierre serait la pouponnière du fleuve et certains disent qu'il se meurt à cause de l'augmentation du phosphore qui fermerait les habitats. Les enjeux de départ sont : conservation de la biodiversité, la pérennité des usages et l'amélioration de la qualité de l'eau.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-11-14 Rapport du maire : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel présente son rapport mensuel des comités ou organismes : Comité Régional de la Famille; Comité ZIP du lac Saint-Pierre, Comité de la Route industrielle, Comité de pilotage de l'écocollectivité et le Comité élargi; le Comité de diversification économique, Comité de diversification et de développement durable et le Comité sur les enjeux prioritaires du lac St-Pierre.

Règlements : Adoption de règlements : relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du dg de la MRC; Relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC; Relatif aux règles de régie interne au Comité Régional de Sécurité Incendie et civile.

Nominations : Nominations des représentants de la MRC au CSP : Olivier Gravel, Pierre Lacombe et Claude Pothier; ainsi qu'à la Commission de consultation dans le cadre de la révision du PGMR : création du Comité de travail sur le transport collectif de la MRC.

Transport adapté : Adoption de la grille horaire du transport adapté sur le territoire de la MRC.

Autorisations : Autorisation de signature de l'avenant à l'entente de gestion 2012-2014 relative au financement du CLD et la convention d'aide financière relative au programme de soutien à la démarche (MADA) (municipalité amie des aînés).

Local aux familles : Abolition du poste de responsable du local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel dans le cadre du projet « Voir Grand pour nos Petits ».

Embauche : Autorisation d'enclencher la procédure d'embauche d'un nouvel inspecteur dans le cadre de l'entente liant la MRC et certaines municipalités locales.

Développement durable : Participation de la MRC à la bibliothèque de développement durable.

12-11-28 Rapport du maire : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel présente son rapport concernant le Comité régional de la famille.

Adoptions des prévisions budgétaires 2013 : budget global : 13 885 954 \$; Partie : ADM. 4 484 489 \$; CLD : 1 590 031 \$; Supralocal : 203 153 \$; Emprunts : 1 605 235 \$; Déchets : 4 512 535 \$; Cours d'eau : 1 376 706 \$; Évaluation : 113 805 \$

Quotes-parts (Ville de Saint-Joseph-de-Sorel) : Gestion MRC : 67 579,48 \$; Fibres optiques : 3 000 \$; Transport adapté : 6 965,70 \$; Économie : 31 492,88 \$; Tourisme : 3 769,36 \$; Supralocal : 7 680,59 \$; Piste cyclable : 1 306,05 \$; Centre ADM. : 5 042,58 \$; Sous-total : 126 836,65 \$ (4.147%), Gestion déchets : 148 646 \$. Grand total : 275 482,65 \$ (3.605%).

Matières résiduelles : Établissement des taux unitaires 2013 à facturer aux municipalités concernées (service, gestion des matières résiduelles).

Résolution : Adoption d'une résolution concernant la révision du plan de gestion des matières résiduelles et la consultation.

Piste Cyclable : Dépôt et adoption du rapport final du Comité de prolongement de la piste cyclable.

Entente : Autorisation de signature du protocole d'entente entre les « Ateliers je suis capable » et la MRC dans le cadre du projet Foud'Art.

Gala Agricole : Ratification de l'entente triennale auprès du Gala agricole.

CTTEI : Acceptation de l'offre de service du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) pour le programme Ici on Récupère.

Sécurité incendie et civile : Nomination des membres du Comité régional de la sécurité incendie et civile.

Journée régionale : Déclaration de la journée régionale (8 décembre) contre l'intimidation.

Le bilan local et régional (suite)

Parc éolien : Précision concernant le Comité du projet du parc communautaire éolien.

Fonds de soutien : Engagements financiers dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés (projets acceptés, parle Comité de diversification et de développement régional). Pour Saint-Joseph-de-Sorel : Aménagement de la cour arrière de l'école Martel (10 000 \$ et +); plan d'aménagement pour le parc du Canon (6 500 \$ et +); plan d'aménagement pour le parc du pont Turcotte (5 300 \$ et +); aménagement horticole dans la cour avant de l'école Martel (7 000 \$ et +); étude d'évaluation concernant le terrain de l'église démolie (1 800 \$ et +).

13-01-16 Rapport du maire : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose son rapport concernant l'AFC (12-11-29) et concernant le comité de pilotage de l'écocollectivité (12-12-04).

Parc éolien : Le Conseil des maires réaffirme l'appui du Conseil de la MRC à la société « Parc Éolien Pierre-De Saurel » et annonce un avis de motion concernant la participation des municipalités de la MRC au projet de parc communautaire éolien ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce point ou la cessation de ce droit.

Élections : Des membres du c.a. : les trois administrateurs suivants sont reconduits : Olivar Gravel, Denis Marion et Louis Joyal.

Fourniture d'un logiciel : Le plus bas soumissionnaire, ICO Technologie, obtient le contrat de fourniture d'un logiciel pour le « Conseil sans papier » (6 999,57 \$).

par le Groupe Gestrans (en présence des membres de la Régie, du CIT et des directeurs généraux des municipalités).

Les membres des deux comités discutent des états financiers et des budgets 2013 du CITSV et de la Rage de Sorel.

12-11-15 (Martin Damphousse, président, Nancy Roch, secrétaire, Réjean Dauplaise, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, François Gamache, Olivar Gravel, ainsi que Paul-Émile Tellier, observateur, Jacques Sicard, dg et Louise Boucher (Gestrans).

Les délégués font un transfert de fonds de la Régie au CIT de 830 000 \$ et adoptent le budget 2013 (946 655 \$; en 2012 = 1 204 383 \$). La quote-part de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est de 89 036 \$ (2012 = 98 194 \$) soit une baisse de 9%. Ils octroient des contrats pour le déneigement, l'entretien de l'ascenseur, la batterie pour l'ascenseur, l'entretien des portes de garage, etc.

12-12-20 (Martin Damphousse, président, Nancy Roch, sec., Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, François Gamache, Paul-Émile Tellier, Louise Boucher, (Gestrans) et Jacques Sicard, dg.).

Les membres prennent connaissance de l'état des résultats au 30 novembre. Il y a un transfert de fonds de 550 000 \$ de la Régie au CIT pour la fin de l'année (2e tranche). L'UMQ est nommé comme mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective.

Les représentants discutent de la location des locaux au terminus, du calendrier des assemblées, du garage de Varennes (proposition de l'entreprise LAMAR), mandat de la firme Gertrans, etc.

13-01-17 (Martin Damphousse, président, Nancy Roch, secrétaire, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, Jacques Sicard, dg, Louise Boucher, Paul-Émile Tellier ainsi que Jacques Deslauriers)

Des négociations ont lieu pour la location des locaux vacants. Les membres donnent l'autorisation des comptes à payer pour les dépenses en dessous de 5 000 \$ et prévues au budget.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-11-16 (Olivar Gravel, président, Gilles Lemieux, Claude Pothier, Luc Aioldi, Vicky Bussières ainsi que Raymond Lamoureux)

Les délégués adoptent le règlement concernant le "Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie Intermunicipale de l'eau Tracy, St-Joseph et St-Roch". Ils se regroupent avec d'autres régies pour les achats de produits chimiques.

Ils accordent au plus bas soumissionnaire conforme l'achat d'un "régulateur de vide pour cylindre de chlore", soit la firme AESL Instrumentation Inc.

Les délégués autorisent le paiement no 1 (23 799,83 \$ sur 361 193,96 \$) du projet de l'usine de filtration de Sorel-Tracy; mise à niveau du réservoir d'alun et de soude caustique à l'entreprise "Construction Stam Inc.".

13-01-18 (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Gilles Lemieux, Claude Pothier, ainsi que Vicky Bussière, trésorière, Luc Aioldi, directeur et Raymond Lamoureux)

Les officiers autorisent le 2^e paiement pour les travaux du réservoir d'alun (17 591 \$); l'achat du turbidimètre, filtre 4 et 5 (5 191 \$); l'achat d'une vanne modulante (5 898 \$); et de l'augmentation salariale d'un employé cadre.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL ET DU CIT SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-10-31 Rencontre spéciale pour la présentation de l'analyse financière ainsi que les prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel et du CIT Sorel-Varennes préparés

Vie municipale

Vie municipale

Voici les mots de remerciements prononcés par le maire de Saint-Joseph-de-Sorel lors de la conférence présentée par le juge Me Guy Cournoyer, le 11 novembre 2012, lors du brunch de la "Fondation des amis de la Bonne Entente".

À titre de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, c'est un honneur pour moi de remercier: l'Honorable Juge Me Guy Cournoyer, ex-procureur de la Commission Gomery.

C'est un honneur pour nous aujourd'hui d'avoir assisté à cette conférence intéressante, d'un ex-résident ou ex-citoyen de notre région, originaire et natif de Saint-Joseph-de-Sorel.

Et d'une façon plus terre à terre, « Le petit gars de chez-nous » est devenu juge de la Cour Supérieure et de la Cour d'appel du Québec. D'autant plus que j'ai bien connu sa famille, son père, Raymond, ex-homme d'affaire, travailleur autonome de la région. Nous avons fréquenté la même école et les mêmes classes au cours de notre jeunesse. Il était ambitieux pour ses enfants. Il m'a déjà dit "qu'il exigeait de la discipline de la part de ses enfants à la maison et à l'école". Il doit être fier et satisfait de son fils aujourd'hui.

En votre nom et en mon nom personnel, je tiens à le féliciter et remercier de cette conférence d'actualité étant donné la commission Charbonneau actuelle.

Nous lui souhaitons une longue et belle carrière.



Geste d'altruisme

Il y a déjà sept ans que je siège au Conseil de votre ville. Comme dans chaque Conseil de toutes les municipalités du Québec, nous recevons des demandes de citoyens et cela est normal. Ces interventions se traduisent par des demandes personnelles, d'autres sont pour aider des organismes. À l'occasion, nous avons des félicitations et aussi des commentaires négatifs sur nos décisions; cela est normal et fait partie des règles du jeu.

À une session de l'automne, un citoyen nous fait la demande suivante : "Mesdames, messieurs du Conseil, je vous suggère de déblayer, cet hiver, le trottoir de la rue Saint-Pierre du côté de l'école Martel. À mon avis, il y a risque que les enfants soient victimes d'accident car lorsqu'il y a des tempêtes, les jeunes déambulent obligatoirement dans la rue. Cette demande n'est certainement pas pour moi, n'ayant plus d'enfant qui fréquente l'école. De plus, même si vos employés sont minutieux, il y a risque qu'ils endommagent ma pelouse mais cela m'est indifférent. Je remplacerai moi-même la pelouse et à mes frais, la sécurité des enfants est plus importante qu'un bout de tourbe".

Avec ce genre d'argumentaire, le Conseil n'avait qu'une option, soit d'acquiescer à sa demande. Il y va de la sécurité de nos enfants.

La demande de ce citoyen m'a fait réfléchir à la célèbre phrase de John F. Kennedy : "Ne vous demandez pas ce que le pays (municipalité) peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays (municipalité)". Ce citoyen a fait preuve d'altruisme, qui est une disposition de caractère qui pousse à s'intéresser aux autres, à se montrer généreux et désintéressé; qualité d'ailleurs indispensable pour tout élu.

Jacques Renaud,
Conseiller quartier no 3 et R.Q.F.

Une centenaire nous quitte

Samedi, le 2 février 2013 est décédée à l'âge de 100 ans (1912-2013), madame Noëlla Blais, fille de feu Hercule Blais et de feu Corona Antaya et demeurant à Saint-Joseph-de-Sorel. Madame Noëlla Blais laisse dans le deuil sa sœur; Sœur Fernande Blais des Sœurs St-Joseph de St-Hyacinthe, son frère Claude Blais (Anne-Marie Bibeau), ses neveux et nièces : Dominique Blais (Jean-Roch Lacasse), Stéphane Blais (Johanne Beauchemin), Alain Blais (Gisèle Foisy), Luce Blais (Alphonse Roger), Diane Blais (Réal Paquette), Louis Blais et Ethel Blais; ainsi que plusieurs autres parents et amis. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances à toute la famille.

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chat une plaque conformément au présent règlement ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou éléver dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Aréna Aussant

HORAIRE PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
11 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	12 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	13 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 14h45	14 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	15 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h15
18 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	19 FÉVRIER 2013 ANNULÉ	20 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 14h45	21 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h45	22 FÉVRIER 2013 de 15h15 à 16h45
25 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	26 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	27 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 14h45	28 FÉVRIER 2013 de 13h30 à 15h30	1 MARS 2013 de 15h15 à 16h45
4 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	5 MARS 2013 de 13h30 à 15h00	6 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	7 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	8 MARS 2013 de 15h15 à 16h45
11 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	12 MARS 2013 de 13h30 à 14h45	13 MARS 2013 de 13h30 à 14h45	14 MARS 2013 de 14h00 à 16h00	15 MARS 2013 de 13h30 à 15h00
18 MARS 2013 de 13h30 à 14h45	19 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	20 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	21 MARS 2013 de 14h00 à 14h00	22 MARS 2013 de 13h30 à 15h30
25 MARS 2013 de 13h30 à 15h30	26 MARS 2013 de 13h30 à 14h45	27 MARS 2013 de 13h30 à 14h45	28 MARS 2013 de 14h00 à 16h00	29 MARS 2013 de 13h30 à 15h00
1 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	2 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	3 AVRIL 2013 de 13h30 à 14h45	4 AVRIL 2013 de 14h00 à 14h00	5 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30
8 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	9 AVRIL 2013 de 13h30 à 14h45	10 AVRIL 2013 de 13h30 à 14h45	11 AVRIL 2013 de 14h00 à 14h45	12 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h00
15 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	16 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	17 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	18 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30	19 AVRIL 2013 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

HORAIRE HOCKEY LIBRE

Jour : DIMANCHE
 Heure : De 9h20 à 10h45
 Coût : 5 \$ (payable sur place avant la partie)
 (Gratuit pour les 2 premiers gardiens)
 Dates : 10 et 24 février 2013

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage
de toutes responsabilités.

TOURNOI HOCKEY

TOURNOI INTERMÉDIAIRE
du 9 au 17 mars 2013

TOURNOI RIO TINTO
du 15 au 19 avril 2013

TOURNOI FÉMININ
du 20 au 21 avril 2013

TOURNOI DE HOCKEY INDUSTRIEL
du 24 au 28 avril 2013

CSBR – SOCCER INSCRIPTIONS

Dates : 14 et 15 février de 18h00 à 21h00
16 février de 09h00 à 16h00

Lieu : Centre Culturel (Secteur Tracy)

Coût : 140 \$ (premier enfant)
70 \$ (deuxième enfant)
Gratuit (troisième enfant et plus)

Catégories : Garçons et filles nés à partir de 1995

Vous devez **obligatoirement**** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès-loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Formulaire disponible en ligne

Surveillez l'envoi par courriel qui vous parviendra quelques jours avant le début de la période d'inscriptions. Cela facilitera l'inscription, pour vous et pour nous!

*Passeport inclus, frais du passeport (40 \$) non remboursable. Un **montant supplémentaire de 20 \$** sera ajouté au tarif de base pour toutes les inscriptions faites après le **18 février**.

**Pour ceux qui n'ont pas de carte du citoyen ou accès-loisirs, les frais d'inscriptions sont de 295 \$.

Renseignements :
450-743-2000 (www.csbr.ca)

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294**

ABABR - BASEBALL INSCRIPTIONS

Dates : 21 et 22 mars 2013

Heures : de 18 h 00 à 20 h 30

Lieu : Service des Loisirs et de la Culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel)
3015, place des Loisirs

Coût : Novice : 80 \$
Autres : 160 \$

Catégories : Garçons et filles nés à partir de 1995

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès-loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Les chèques doivent être fait à l'ordre de : A.B.A.B.R. (Ass. de baseball amateur du Bas-Richelieu).

Notez bien : Le casque est fourni jusqu'à la catégorie atome. Pour les autres catégories, il doit être déboursé dans l'équipement.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Richard Robinson au 450 587-3760

COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es)

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.

Loisirs

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Fin : 16 mai 2013
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Pour information contactez Madame Maryse Fontaine au **450-743-1285 poste 210**

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 9h00 à 11h00
 Fin : 17 avril 2013
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Pour information contactez Madame Maryse Fontaine au **450-743-1285 poste 210**

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 9h00 à 10h00
 Fin : 10 mai 2013
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Pour information contactez Madame Maryse Fontaine au **450-743-1285 poste 210**

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.



Pour votre information voici les dates :
26 février - 26 mars - 23 avril 2013

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2013, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidants de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

Pour information communiquer **Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm	Salle numéro: 1
Jour: Tous les mardis	Arrivée: 18h45



Informations
Mme Monique Blanchard
450 743-8197

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communquez au : **450 780-5600**

DÉJÀ 26 ANS ! PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS





Extra-Aérobie 14 ANS ET PLUS

SESSION D'HIVER DÉBUTANT LE 7 JANVIER 2013
(DURÉE DE 10 SEMAINES)

- Pilates intermédiaire : Lundi de 16 h 15 à 17 h 15
- Pilates débutant : Mardi de 16 h 15 à 17 h 15
- Pilates inter.-avancé : Mercredi de 16 h 15 à 17 h 15
- Pilates-Ballon : Mardi et jeudi de 17 h 30 à 18 h 30
- Tai chi : Jeudi de 16 h 15 à 17 h 15



Cours DE GOLF

SESSION DÉBUTANT EN MARS 2013
(DURÉE DE 7 SEMAINES, 90 MINUTES/LEÇON)

- 6 cours à l'intérieur et 1 cours à l'extérieur
- Cours les dimanches matins, lundis et mercredis soirs
- 1 professeur / 8 golfeurs
- Initiation et perfectionnement technique

INSCRIPTIONS LIMITÉES

POUR TOUTS LES NIVEAUX DE GOLFEURS



Congés EN FOLIE! 5 À 10 ANS

DATES :
27 ET 28 DÉCEMBRE 2012,
3, 4 ET 7 JANVIER,
29 MARS, 1^{ER} AVRIL,
20 MAI, 7 ET 21 JUIN 2013

En congé pour la journée? Viens bouger et t'amuser au Cégep!
 • ½-journées / journées complètes thématiques
 • Animation, trampoline, escalade, multisports et plus encore!



COURS DE cheerleading récréatif

LES SAMEDIS DU 9 FÉVRIER AU 20 AVRIL 2013
(DURÉE DE 10 SEMAINES)

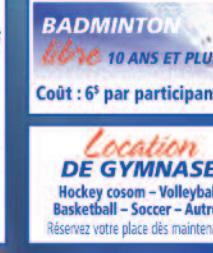
Viens apprendre les techniques de base du cheerleading tout en t'amusant sous la supervision de notre entraîneuse certifiée.

- Mini-atomes : 5 à 8 ans, de 9 h à 10 h 30
- Moustiques : 9 à 11 ans, de 10 h 30 à 12 h



Fêtes 5 À 13 ANS D'ENFANTS

Venez fêter votre enfant avec tous ses amis : animation, trampoline, escalade, multisports et plus encore!



BADMINTON libre 10 ANS ET PLUS

Coût : 6\$ par participant



Location D'ÉQUIPEMENT DE PLEIN AIR

Raquettes et skis de fond disponibles.
Prix de location à partir de 6\$

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9
450 743-9127



Centre sportif
du Cégep de Sorel-Tracy

Modifications d'horaires



Modifications d'horaires En vigueur le 20 janvier 2013

Veuillez prendre note que de nouvelles grilles horaires entreront en vigueur le **20 janvier 2013**, pour les circuits suivants:

- 700-705 (Sorel-Longueuil)
- 720-721-722-723-724 (Varennes-Longueuil)
- 730-731-732-733 (St-Amable-Longueuil)

Pour plus d'information, procurez-vous les nouvelles grilles horaires qui seront bientôt disponibles dans les points de vente du CITSV, ainsi que sur le site internet à l'adresse www.citsv.qc.ca

INFORMATION 450-743-4411 ou 1-800-268-1436



Prévention de la fraude

Le mois de mars est le mois de la prévention de la fraude. Le vol d'identité survient lorsqu'une personne prend possession de vos renseignements personnels sans vous avertir ou sans vous demander votre permission, généralement en vue de commettre un crime comme une fraude ou un vol. La fraude est un fléau à l'échelle internationale. Il n'existe pas de victime type de la fraude. Tout ce que les fraudeurs veulent, c'est votre argent. Ces gens sont des criminels professionnels. Ils connaissent très bien leur métier. Ils s'approprient du bien d'autrui par la tromperie et diverses combines malhonnêtes. Les fraudeurs peuvent utiliser des technologies de pointe, de faux prétextes, de fausses identités et des propositions alléchantes pour vous convaincre de leur transmettre vos renseignements personnels. Protégez-vous contre la fraude en apprenant à l'identifier. Elle peut être faite par téléphone, Internet, par SMS (message texte par cellulaire), par courrier ou à votre porte.

Voici quelques méthodes utilisées par les fraudeurs :

- « Félicitations! Vous avez gagné un prix gratuit » ;
- « C'est le dernier jour de la promotion, passez votre commande maintenant! » ;
- « Bonjour grand-maman ou grand-papa... Je suis au poste de police à la suite d'un accident (ou d'une arrestation ou de conduite en état d'ébriété...), j'ai besoin d'argent pour rembourser les dégâts (ou payer la caution). Je vous demande s'il vous plaît de ne le dire à personne. » ;
- « Cette affaire est une réelle aubaine, n'en parlez à personnel! » ;
- « Veuillez donner de l'argent à cette bonne cause. Je vous enverrai l'information dès que vous aurez pris un engagement et m'aurez donné votre numéro de carte de crédit. » ;
- « J'aurai besoin de votre numéro de carte de crédit (ou numéro d'identification personnel (NIP) ou d'assurance sociale ou le code de sécurité). » ;
- Une chaîne de lettres qui demande de l'argent. ;
- En faisant signer une entente de service qui ne sera jamais remplie. ;
- En volant votre portefeuille et votre sac à main. ;
- En récupérant vos documents personnels dans vos poubelles. ;
- Et lorsque vous effectuez des achats en ligne sur des sites non fiables.

Vous pouvez vous protéger en adoptant certains comportements préventifs tels que :

- Ne donnez jamais votre numéro de compte bancaire, votre numéro de carte de crédit, votre numéro d'identification personnel (NIP), votre numéro d'assurance sociale et votre date de naissance.
- Déchiquetez ou brûlez vos documents personnels.
- N'hésitez pas à raccrocher. Plus vous restez longtemps en communication, plus vous augmentez vos chances d'être arnaqué.
- Ne vous sentez pas coupable de poser des questions ou de dire « non ».
- Les prix sont toujours gratuits. Ne dépensez pas d'argent pour recevoir un prix.
- Ne payez pas pour des produits ou des services avant de les avoir reçus quand c'est quelqu'un qui vous sollicite.
- Demandez toujours des renseignements écrits sur une organisation avant d'envoyer de l'argent.
- Posez des questions pour savoir où se trouve le siège de l'entreprise, depuis combien de temps elle fait des affaires et est enregistrée. Vérifiez le bottin téléphonique pour vous assurer qu'elle y figure.
- Si vous avez un doute concernant l'offre ou l'organisme qui fait appel à vous, n'y répondez pas.
- Vérifiez le numéro d'enregistrement de l'organisation de charité auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour vous assurer qu'il est bien celui de cette œuvre charitable.
- Faites des achats en ligne sur des sites fiables et conservez une preuve de vos transactions.

Pour dénoncer une fraude ou pour tout renseignement,appelez Le centre d'appel antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou visitez www.centreantifraude.ca. En signalant la fraude, vous empêchez les autres d'en être victimes et aiderez à l'enrayer.

Si vous êtes victime de fraude, contactez votre service de police local. Pour rejoindre la Sûreté du Québec, composez le 310-4141. Une activité de sensibilisation à la fraude est prévue le samedi 30 mars 2013, de 10h00 à 14h00.

Une journée déchiquetage se tiendra :

- ⌚ Au Mail Champlain, 2151, boulevard Lapinière à Brossard
- ⌚ Aux Galeries Saint-Hyacinthe, 3200, boulevard Laframboise à St-Hyacinthe.

Garde ou contrôle et capacités affaiblies

Le Code criminel n'interdit pas seulement de conduire un véhicule avec les capacités affaiblies par l'alcool, la drogue ou les médicaments, mais également d'en avoir la garde ou le contrôle. Voici quelques exemples de comportement qui peuvent avoir les mêmes conséquences que si vous conduisez avec les capacités affaiblies :

- Être assis à la place du conducteur alors que la clé est accessible, et ce, même si le moteur n'est pas en marche ;
- Être dans son véhicule (même endormi sur la banquette arrière) et avoir la possibilité de le mettre en marche ;
- Être à proximité de son véhicule et d'avoir l'opportunité de le conduire (ex. : le déneiger, mettre des choses dans le coffre, écouter la radio).

Le problème de l'alcool et de la drogue concerne tout le monde. La grande majorité des infractions et des accidents liés à la conduite d'un véhicule avec les capacités affaiblies sont dus à des conducteurs qui sont à leur première infraction. Si vous êtes intercepté avec les capacités affaiblies, vous pourriez subir des sanctions en vertu du Code criminel et du Code de la sécurité routière.

Pour une première infraction :

Sanctions immédiates (à l'arrestation) :

- Suspension du permis 90 jours
- Saisie du véhicule pour 30 jours si le taux d'alcoolémie est supérieure à 160 mg d'alcool par 100 ml de sang ou s'il y a refus d'obéir à un ordre de l'agent de la paix

Après le procès (si une déclaration de culpabilité est prononcée par un juge de la cour criminelle) :

- Casier judiciaire
- Amende de 1000\$
- Interdiction de conduire pendant 1 an
- Évaluation du risque de récidive (selon la situation)
- Programme Alcofrein (selon la situation)
- Antidémarreur (durée variable selon la situation)

Pour une récidive, la saisie du véhicule passe à 90 jours. À la suite de la déclaration de culpabilité, les sanctions suivantes peuvent s'ajouter :

- Emprisonnement
- Interdiction d'immatriculer, d'acquérir, de louer et de mettre en circulation un véhicule à son nom
- Antidémarreur à vie

Objet : Info-Crime Québec devient Échec au crime

Le 19 octobre dernier, Info-Crime Québec est devenu Échec au crime, créant ainsi une nouvelle alliance avec le programme nord-américain Crime Stoppers. Grâce à cette alliance, Échec au crime fait partie d'un immense réseau qui est présent dans 25 pays. La mission de l'organisme demeure la même, les signalements sont toujours reçus et traités de façon anonyme.

Échec au crime est composé de bénévoles actifs et dédiés au bien-être de leur communauté. Le programme propose aux forces policières une méthode pour recevoir de l'information du public.

La mission d'Échec au crime se traduit par l'arrestation de criminels, la saisie de stupéfiants et de biens volés, ainsi que la sensibilisation communautaire à la prévention du crime. Échec au crime encadre et supporte un réseau de groupes régionaux québécois affiliés qui contribuent à la promotion de l'organisation.

Le programme est administré par des bénévoles et repose sur la collaboration entre les forces policières, les médias et la communauté pour prévenir et faire échec au crime.

En tout temps, vous pouvez faire un signalement à Échec au crime soit par téléphone, en composant le 1-800-711-1800, ou par Internet, en complétant le formulaire prévu à cette fin:
<https://echecaucrime.com>

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement :	14 mai 2013
Troisième versement :	14 août 2013

RAPPEL IMPORTANT



POSITION INACCEPTABLE

Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayé son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.



POSITION ACCEPTABLE

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

**Pour plus d'informations
communiquez au bureau de la Ville**

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 7h00 du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige. Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 18 février - 18 mars - 15 avril 2013

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

HEURES D'OUVERTURE

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

- Vendredi 29 mars • Lundi 1^{er} avril 2013

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p.5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel 450 742.3148
- Serge Baron 450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer 450 743.8779
- Noëla Desmarais 450 742.7521
- Francine Parenteau 450 746.0896
- Jacques Renaud 450 743.7803
- Paul-Émile Tellier 450 746.4746

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidants.